

que je ne faisais pas de réclame en lui chargeant seulement 15 cts la verge tandis qu'elle avait payé 18 cts, et pourtant je faisais à ce prix 33 p. c. de profit. C'est ainsi que ces magasins accaparent tout au préjudice du plus faible et au détriment même de l'acheteur . . .

Maintenant, MM. les Editeurs, sur votre deuxième numéro, vous nous ordonnez pour ainsi dire, de prendre la plume et de ne pas nous gêner avec vous! Vous paraissez si sincères que je profite de votre bienveillance pour attirer votre attention sur un autre fléau qui infeste nos campagnes. Cette fois, je veux parler de ces *Pedlers* d'origine étrangère qui parcourent toutes les localités, même en voiture, avec un assortiment considérable de Marchandises Sèches, Habits faits, etc., etc. . . .

Vous ne voyez jamais ces gens loger à l'hôtel. Nos hôteliers paient de fortes licences au Gouvernement: ils ont besoin du public voyageur pour leur aider à payer ces licences ainsi que les taxes municipales, etc. Mais non; ces *Pedlers* vont se faire héberger chez les cultivateurs et pour une petite épinglette qui ne leur coûtera que 2 à 3 centins, ils paieront toutes leurs dépenses, et, si parfois ils sont retenus par la tempête, ils ajouteront un petit mouchoir à leur générosité; le cultivateur qui est toujours hospitalier se montrera satisfait, et ces *Pedlers* vont de porte en porte enlevant tout l'argent comptant. Le crédit reste au marchand de campagne, qui, lui, est lourdement taxé pour les fins municipales, scolaires, etc., etc., tandis que les *Pedlers* ne contribuent jamais d'un seul sou au soutien de nos paroisses.

Ne serait-il pas temps, MM. les Editeurs, qu'un mouvement se fût fait pour remédier à cet état de choses? Ne serait-il pas temps que tous les marchands s'unissent comme un seul homme et forcent nos Législateurs à nous protéger contre de semblables calamités! Pour cela il faut quelqu'un pour jeter le cri! Voyant vos bonnes dispositions à notre égard, j'ai pensé que peut-être "TISSUS ET NOUVEAUTÉS" serait notre libérateur: c'est pourquoi me basant sur votre si courtoise invitation, je me suis permis d'écrire ce long préambule, qui, j'ose l'espérer, ne vous fatiguera pas trop.

Daignez accepter mes sincères remerciements,

Et me eroire, avec considération,

Votre très humble serviteur,

G. LAMBERT.

Le commerce n'est plus désarmé contre les colporteurs, c'est aux marchands établis dans la localité à veiller à ce que le conseil municipal impose une licence sur les *pedlers*.

Il faut rappeler aux conseillers municipaux l'article 582a du Code municipal qui permet d'exiger un prix de cent piastres pour l'octroi d'une licence de colporteur et l'article 927b de la Loi des Licences qui se lit comme suit :

927. b. Les conseils municipaux des cités, villes, villages et autres autorités municipales, ne peuvent prélever, par règlement, résolution ou autrement, une licence, une taxe, un impôt ou un droit, excédant, en aucune année, deux cents piastres dans les cités et les villes, et cinquante piastres dans toutes les autres municipalités, sur une personne munie de licence en vertu de cette loi, SAUF LES COLPORTEURS, soit pour la confirmation d'un certificat pour obtenir la licence, soit autrement pour l'objet pour lequel elle possède telle licence.

Le colportage aurait vécu si les municipalités avaient profité des avantages que leur offre la loi.

Revue Générale

M. A. H. Hardy, représentant MM. S. Greenshields, Son & Co., est de retour d'un voyage de deux mois dans les centres manufacturiers de l'Europe. Il a bien voulu nous communiquer ce qui suit au sujet de la situation des marchés anglais et du continent en ce qui concerne la nouveauté. Il constate tout d'abord une avance étonnante des prix de tous les articles de nouveautés. Les classes ouvrières des centres industriels obtiennent des salaires beaucoup plus élevés que dans le passé et, autant que possible, ne veulent produire que les meilleures qualités de marchandises. Cet état de choses force les fabricants à retarder la livraison des articles de qualité moyenne et ordinaire. Ce retard se fait également sentir dans la livraison des articles de vente courante, tels que les bas de coton et de cachemire, les mouchoirs, les dentelles et lawns (linons). Les manufacturiers ne veulent pas s'engager à livrer à date fixe. Quant aux prix de ces articles, tout semble indiquer que non seulement cette hausse continuera, mais qu'elle s'accroîtra davantage. En raison de cette tendance M. Hardy conseille aux acheteurs prévoyants qui n'ont pas encore placé leurs commandes pour la saison prochaine de le faire au plus vite. Il y aura non seulement une hausse prochaine dans les prix, mais encore une grande rareté des articles de nouveautés importés.

Relativement à la situation du marché des nouveautés M. Brock, jr, de W. R. Brock & Co., nous informe que la tendance à la hausse se maintient sur toute la ligne. Les avis que ces messieurs reçoivent journellement d'Europe annoncent de nouvelles augmentations de prix. Cette hausse se fait surtout sentir sur les toiles de toutes sortes. Les producteurs disent qu'ils sont obligés de hausser leurs prix, vu la rareté de la matière première. Il y a eu un accaparement des lins crus de la Russie et les détenteurs ne veulent disposer de leurs marchandises qu'à des prix fantaisistes et prohibitifs. Quant à la situation financière au Canada, on transige un bon nombre d'affaires. A l'échéance du 4 février les paiements se sont faits d'une façon assez satisfaisante.

Les marchandises commandées en Europe arrivent avec beaucoup de retard; ceci est dû, à ce que beaucoup de steamers ont été affectés au transport des troupes se dirigeant sur l'Afrique Australe.

Les filatures de coton, au Canada, livrent leurs commandes très lentement, par suite du nombre inusité des commandes reçues. Il y a encombrement et cet encombrement est dû au fait que, dans la prévision d'une autre augmentation des prix, les ordres arrivent très nombreux aux cours actuels.

M. A. O. Morin a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants relativement aux prix des bas en cachemire pour femmes et chaussettes en cachemire pour hommes. Ces articles, nous dit M. Morin, sont de provenance anglaise et ont augmenté dans une proportion de 25 p. c. Cette hausse est due à l'augmentation